

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 45

8 janvier 2009

SOMMAIRE

Aerium S.A.	2125	GSLP International S.à r.l.	2119
Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg	2115	Hawk International Holdings S.A.	2132
Analytical Bioventures S.C.A.	2116	HBL Luxembourg Holdings S.à r.l.	2133
Anek Lines Luxembourg S.A.	2133	HEVAF Master A s.à r.l.	2150
Anora S.A.	2121	ING Global Real Estate Securities (Holdings) S.à r.l.	2120
Aquarium Investments S.A.	2122	ING PFCE Holdco S.à r.l.	2158
Arkham International S.A.	2121	ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.	2149
ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A.	2114	IS Europe S.à.r.l.	2116
Blad S.A.H.	2120	Lettrage Reding Nico S.à.r.l.	2121
Blad S.A.H.	2133	Macrovision International Solutions S.à r.l.	2127
Blizzard S.A.	2120	Marigny S.A.	2118
Cita Sàrl	2115	Maspalomas S.A.	2115
Clear Vision Capital Fund SICAV-FIS S.A.	2130	Mephisto Shipping S.A.	2123
Cortina Properties S.à r.l.	2124	MITT Luxembourg S. à r.l.	2114
CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. ...	2130	Modernac S.A.	2121
E23M (Energy Engineering 3rd Millenium)	2114	Monic S.A.	2117
ECG Participations S.A.	2122	Navidad Investments S.A.	2132
Elendil S.A.	2118	Orius Holding S.A.	2114
Ellerston Global Equity Managers (Luxembourg) S.à r.l.	2124	Panel S.A.	2119
Entreprise Vert 3 S.à r.l.	2126	Provalliance Salons Luxembourg S.C.A.	2155
Erste Bank Trading	2116	Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l.	2126
Eurofins Agrosociences LUX	2116	Sopatra S.A.	2122
Eurofins Environnement Lux	2117	Studiofund S.A.	2129
Eurofins LUX	2118	TDK Europe S.A.	2125
Eurofins Pharma Lux	2117	TDK Recording Media Europe S.A.	2160
Eurofins Ventures Lux	2118	The SourceTechdata... S.A.	2123
Famille Patrimoine et Associés S.A.	2123	Triple Eight Finance S.A.	2160
Funcom S.à r.l.	2159	Venice International S.A.	2115
Gemstar - TV Guide Europe	2127	Vintage Invest SA	2119
Germandrea Holding S.A.	2157	Vulpin S.A.	2119
Green World S.à r.l.	2117	Wood International Holding S.A.	2141
		Yernik S.A.	2120

ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 45.008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008157985/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06712. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

MITT Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone industrielle Rolach (Hall no 1).
R.C.S. Luxembourg B 113.691.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature

LE GERANT

Référence de publication: 2008157981/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05527. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

E23M (Energy Engineering 3rd Millenium), Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.443.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008157982/728/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04820. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Orius Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 25.471.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008157956/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01594. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Cita Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8356 Garnich, 4, Am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 103.258.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008157984/728/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04810. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Venice International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 90.009.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008157977/1453/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06787. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Maspalomas S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 30.916.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008157958/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01578. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.054.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008157988/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07075. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Analytical Bioventures S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 89.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/12/2008.

Grégory Centurione
Gérant

Référence de publication: 2008157991/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05711. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Eurofins Agrosociences LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 129.408.

Les comptes annuels 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/12/2008.

Grégory Centurione
Gérant

Référence de publication: 2008157994/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05747. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

IS Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 105.157.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008157989/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03587. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Erste Bank Trading, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 82.478.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008157961/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06647. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Eurofins Environment Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.860.

Les comptes annuels 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/12/2008.

Grégory Centurione
Gérant

Référence de publication: 2008157997/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05740. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Eurofins Pharma Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.862.

Les comptes annuels 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/12/2008.

Grégory Centurione
Gérant

Référence de publication: 2008157996/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05750. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Green World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 76, route Principale.
R.C.S. Luxembourg B 42.348.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.12.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158016/718/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07180. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Monic S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 17.386.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008157957/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01581. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Marigny S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 28.994.

Le bilan au 31.03.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2008157960/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01576. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Eurofins Ventures Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.861.

Les comptes annuels 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/12/2008.
Grégory Centurione
Gérant

Référence de publication: 2008157993/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05736. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Eurofins LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 121.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/12/2008.
Grégory Centurione
Gérant

Référence de publication: 2008157999/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05755. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Elendil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 108.837.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 17/12/08.

Référence de publication: 2008158001/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06383. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Signature.

Vintage Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 81.790.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 17/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2008158003/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06381. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080186885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Panel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 39.465.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008158012/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04776. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080186948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

GSLP International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 26.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Greffe du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2008157978/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06869. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080186773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Vulpin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.236.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008158191/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01614. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080186284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

ING Global Real Estate Securities (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.100,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.072.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

ING Global Real Estate Securities Holdings S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008158162/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03419. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Blad S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 36.060.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008158158/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Blizzard S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 39.243.

Le Bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008158219/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05231. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Yernik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.667.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YERNIK S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008158416/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06339. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Arkham International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 112.024.

Rapports et comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Etude Tabery & Wauthier

Signature

Référence de publication: 2008158442/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04790. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Anora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 13.227.

Le Bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008158441/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05222. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Modernac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 85.102.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008158446/239/12.

(080186353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Lettrage Reding Nico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 6B, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 62.671.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Fiduciaire Giloanne S.A.

18A, rue de Mondorf, L-5750 Frisange

Signature

Référence de publication: 2008158616/1217/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09750. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2008.

ECG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 73.490.

—
*Extrait des résolutions prises
lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 novembre 2008*

Monsieur Carlo SECCHI, employé privé, né le 31 décembre 1949 à Milan, Italie, demeurant à Piazza s. Ambrogio n° 12, I-20121 MILAN, est nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur de catégorie A, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme
ECG PARTICIPATIONS S.A.

Signature / Signature

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2008158355/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Aquarium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 134.031.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la Société en date du 10 décembre 2008 que:

- La démission de Monsieur Philippe Morales de ses fonctions d'administrateur unique de la Société avec effet au 5 décembre 2008 a été acceptée.

- A été nommé aux fonctions d'administrateur unique de la Société avec effet au 5 décembre 2008:

Monsieur Vittorio Benatti, avec adresse privée à Via Ai Fiori, 1, CH-6924 Lugano, Suisse.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008158346/9219/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06972. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Sopatra S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 61.361.

—
Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008158199/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05275. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

The SourceTechdata... S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 118.044.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29.05.2008

"Décision

Suite au pouvoir lui conféré par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 29 mai 2008, le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Paul DECHAMPS, demeurant à D-52066 Aachen, Malmedyer Strasse 4-6, comme administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012."

Munsbach, le 29 mai 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

Paul DECHAMPS / Eric TORTELLA / Britta JAEGDE

Référence de publication: 2008158200/820/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

FPA SA, Famille Patrimoine et Associés S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 136.236.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 31 octobre 2008 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Jean-Charles THEUX de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.
- Décision a été prise de nommer en son remplacement aux fonctions d'administrateur, Monsieur Pierre-Paul BOE-GEN, demeurant 65, rue de Freylange, B-6700 Arlon, à compter de ce jour. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008158236/1334/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Mephisto Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 112.381.

—
Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008158222/1629/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02281. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Ellerston Global Equity Managers (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.252.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises extraordinairement le 6 novembre 2008

L'Associé Unique de Ellerston Global Equity Managers (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- De démissionner Candida Gillespie, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de Gérante et ce avec au 4 novembre 2008;
- de nommer Mme Severine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Doeke van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2008158322/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08848. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Cortina Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.333.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.019.

Extract from the resolutions of the shareholders of the Company dated August 13, 2008

Pursuant to the resolutions of the shareholders of the Company dated August 13, 2008 at 11.00 a.m., (the "Resolutions"), the shareholders resolved to remove Mr. Sansal Ozdemir from his mandate as Heitman manager of the Company with effect as at the time of the Resolutions.

Pursuant to the Resolutions, the shareholders of the Company resolved to appoint Ms. Renata Miazga, born on July 9, 1973 in Zagan, Poland, residing professionally at 2 rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as Heitman Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period.

Consequently, the Company is managed by a board of managers composed of four managers, Ms. Renata Miazga and Mr. Otis Spencer as Heitman Managers and Mr. George Margescu and Mr. Maurizio Rossetto as Cefin Managers.

November 26, 2008.

By virtue of delegation of powers

Claude Niedner

Traduction

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 13 août 2008

Il résulte des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 13 août 2008, à 11.00 heures, (les "Résolutions"), que les associés ont décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Sansal Ozdemir en tant que gérant de la Société Heitman avec effet à l'heure des Résolutions.

Conformément aux Résolutions, les associés de la Société ont décidé de nommer Mademoiselle Renata Miazga, née 9 juillet 1973 à Zagan, en Pologne, résidant professionnellement 2 rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la Société Heitman, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre gérants, Mademoiselle Renata Miazga et Monsieur Otis Spencer, en tant que gérants de la Société Heitman et Monsieur George Margescu et Monsieur Maurizio Rossetto, en tant que gérants de Cefin.

Le 26 novembre 2008.

En vertu d'une délégation de pouvoirs

Claude Niedner

Référence de publication: 2008158206/250/36.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02982. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080187124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

TDK Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4953 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.
R.C.S. Luxembourg B 67.690.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 12 novembre 2008*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 12 novembre 2008, que:

1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Keisuke Igarashi en tant qu'administrateur et vice-président exécutif du conseil d'administration de la Société avec effet au 12 novembre 2008.

2. Monsieur Yoshiyuki Namba, né le 29 octobre 1966 à Okayama (Japon) et résidant au Hansaallee, 117, D-40549 Düsseldorf (Allemagne), a été nommé en tant qu'administrateur et vice-président exécutif du conseil d'administration de la Société avec effet au 12 novembre 2008 pour une période de six ans.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Seiji Enami, administrateur et président;
- Monsieur Noboru Saito, administrateur et vice-président exécutif;
- Monsieur Yoshiyuki Namba, administrateur et vice-président exécutif; et
- Monsieur Shiro Nomi, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT
TDK Europe S.A.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008158332/5499/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Aerium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 131.705.

—
Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 4 novembre 2008 à 10.00 heures

Présent:

- Francesca DOCCHIO, employée privée, avec adresse à Luxembourg;
- Marco STERZI, conseiller économique, avec adresse à Luxembourg.
- Xavier MANGIULLO, employé privé, avec adresse à Luxembourg.

Tous les membres du conseil d'administration, présents ou représentés, se déclarent d'accord à délibérer sans convocation spéciale et préalable ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Après discussion et délibération par les membres du conseil d'administration, la résolution suivante a été prise, à l'unanimité des voix:

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pour le conseil d'administration
Marco Sterzi / Xavier Mangiullo
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008158002/9125/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02936. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

**Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Entreprise Vert 3 S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.983.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of November. Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "Entreprise Vert 3 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg register of commerce and companies R.C.S. Luxembourg B 133.983, incorporated by deed dated on November 5, 2007 and published in the Memorial C-N° 3000 page 143961 at 27.12.2007.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg

The chairman declares the meeting open and requests the notary to act that:

I. The partners present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the company's name "Entreprise Vert 3 S.à r.l." into "Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l.",

2.- Amendment of article 2 of the articles of incorporation.

The chairman thereupon exposes the reasons that led the Board of Managers to present this agenda to the partners.

After discussion, the General Meeting adopts the following resolutions:

First resolution

The partners decide to amend the name of the company into "Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l."

Second resolution

Therefore, article 2 of articles of incorporation shall be read as follows:

Art. 2. "The Company's name is "Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l."."

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes

Im Jahre zweitausendacht, den 11. November

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Erschienen zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der "Entreprise Vert 3 S.à r.l.", société à responsabilité limitée (GmbH), mit Sitz 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 133.983, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen und am 27. Dezember 2007 im Mémorial unter C-N° 3000 S. 143961 veröffentlicht.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Régis Galiotto, Jurist, wohnhaft zu Luxemburg,

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Flora Gibert, Jurist, wohnhaft zu Luxemburg..

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Anteile und der Gesellschafter beigefügt. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise ihren Vertretern, sowie dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und

dem amtierenden Notar unterzeichnet. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II. Daß die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit aller Gesellschafter oder deren Beauftragten, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung, über deren Inhalt die Gesellschafter informiert wurden, beschließen kann.

C) Daß die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

1.- Änderung der Gesellschaftsbezeichnung von "Entreprise Vert 3 S.à r.l." in "Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l.",

2.- Änderung des Artikel 2 der Statuten.

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche die Geschäftsführung dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Namen der Gesellschaft in "Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l." zu ändern.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen wird Artikel 2 der Satzung wie folgt geändert:

Art. 2. "Der Name der Gesellschaft ist " Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l."."

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der oben erschienenen Parteien, dieser Akt auf Englisch verfasst wurde und von der deutschen Übersetzung gefolgt ist. Auf Anfrage der gleichen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46969. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009000430/211/86.

(080189709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

**Macrovision International Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gemstar - TV Guide Europe).**

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 97.546.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of GEMSTAR - TV GUIDE EUROPE, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6-10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 97.546 and having a share capital of EUR 25,000 (the Company). The Company was incorporated on 13 November 2003 pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 30 of 09 January 2004. The articles of association of the Company (the Articles) were amended pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 15 September 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2493 of 11 October 2008.

There appeared:

TV GUIDE EUROPE, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6-10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 97.547 and having a share capital of EUR 1,030,000 (the Sole Shareholder), hereby represented by Edward Bagniet, avocat au Barreau de Paris, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated December 8, 2008, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Amendment to article 4 of the Articles and in particular modification of the name of the Company;
 2. Miscellaneous.
- III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles and in particular to modify the name of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The name of the company is Macrovision International Solutions S.à r.l."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil huit, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GEMSTAR - TV GUIDE EUROPE, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec son siège social au 6-10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.546, ayant un capital social de 25.000 EUR (la Société). La Société a été constituée le 13 novembre 2003 suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 30 du 09 janvier 2004. Les statuts de la société (les Statuts) ont été modifiés le 15 septembre 2008 suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2493 du 11 octobre 2008.

A comparu:

TV GUIDE EUROPE, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social 6-10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.547, ayant un capital social de 1.030.000 EUR (l'Associé Unique), ici représentée par Edward Bagniet, avocat au Barreau de Paris, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 8 décembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 1. Modification de l'article 4 des Statuts, plus particulièrement de la dénomination de la Société;
 2. Divers.
- III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts, plus particulièrement la dénomination de la Société, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le nom de la société est Macrovision International Solutions S.à r.l."

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: E. Baugniet et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 15 décembre 2008 LAC/2008/50374: Reçu douze euros Eur 12,-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009000427/5770/92.

(080189322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Studiofund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.057.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 09/12/08 à Luxembourg

Bureau

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Maître Eyal GRUMBERG.

Le président nomme scrutateur Mademoiselle Stéphanie BRAUN et désigne comme secrétaire Mademoiselle Christelle GAIONI.

Présences

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;

- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires détenant les 100 actions, soit la totalité des actions émises, sont présents ou représentés, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leur délibération;

- Que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Démission de Monsieur Daniel FRERES, demeurant à L-5339 MOUTFORT, 37, Rue de Contern, de son poste d'administrateur.

2. Révocation de Mademoiselle Emilie HIGLE, demeurant à L-5555 REMICH, 19, Place du Marché, de son poste d'administrateur.

3. Nomination de Monsieur Alexandre GRUMBERG, demeurant à L-8266 MAMER, 25, Rue des Thermes romains, au poste d'administrateur.

4. Attribution d'une signature A à Mademoiselle Vanessa MOROLLI.

Delibérations

Après avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de:

1. Constaté la démission de Monsieur Daniel FRERES, demeurant à L-5339 MOUTFORT, 37, Rue de Contern, de son poste d'administrateur.

2. Révoquer Mademoiselle Emilie HIGLE, demeurant à L-5555 REMICH, 19, Place du Marché, de son poste d'administrateur.

3. Nommer Monsieur Alexandre GRUMBERG, demeurant à L-8266 MAMER, 25, Rue des Thermes romains, au poste d'administrateur.

4. Attribuer une signature A à Mademoiselle Vanessa MOROLLI

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 15.00 heures.

Luxembourg, le 09/12/08.

Me Eyal GRUMBERG / Stéphanie BRAUN / Christelle GAIONI

Président / Scrutateur / Secrétaire

Référence de publication: 2008158373/1351/46.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05470. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Clear Vision Capital Fund SICAV-FIS S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.220.

In the year Two Thousand and Eight on the 21st day of November.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the Company Clear Vision Capital Fund SICAV-FIS S.A., a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable capital - specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), having its registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138 220.

The Company was incorporated on 26 March 2008, by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 May 2008 under number 1284 page 61609.

The meeting of shareholders is chaired by Ms Stella LECRAS, employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Ms Caroline RONFORT, employee, residing professionally in Luxembourg.

I) The shareholders represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy holder of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the undersigned notary.

II) As a result of the aforementioned attendance list 100% (one hundred per cent) of the shares issued are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) The shareholders have decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. Change of the corporate name of the Company into CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A.;
2. Subsequent amendment of article 1 ("Corporate name - corporate form") of the articles of association of the Company; and

IV) On the basis of the agenda, the shareholders have taken the following resolutions (the "Resolutions"):

First resolution

The shareholders meeting decides to change the corporate name of the Company into CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders meeting decides to amend article 1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1. Corporate name - corporate form.** There exists between the subscribers and all those who become shareholders (the "Shareholders" or the "Shareholder"), a company in the form of a public limited company, société anonyme, as defined by the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (the "Company Law") classifying as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé), incorporated as a société d'investissement à capital variable (investment company with variable capital) as defined by the Law of 13 February 2007 concerning specialised investment funds (the "SIF Law"), under the corporate name of CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. (the "Company")."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Clear Vision Capital Fund SICAV-FIS (la "Société"), une société anonyme ayant le statut de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138 220.

La Société a été constituée le 26 mars 2008 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 mai 2008, numéro 1284, page 61609.

L'assemblée est présidée par Mme Stella LECRAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Mme Gianpiero SADDI, employé privé., demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Caroline RONFORT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I) Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés, et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Il résulte de cette liste de présence que 100% (cent pour cent) des actions émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points portés à l'ordre du jour.

III) Les actionnaires ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A.;
2. Amendement consécutif de l'article 1 ("Dénomination - Forme") des statuts de la Société; et

IV) Sur base de l'agenda, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes (les "Résolutions"):

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le nom social de la Société en CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les actionnaires, représentés comme stipulé ci-dessus, décident de modifier l'article 1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 1^{er}. Dénomination - forme.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires (les "Actionnaires" ou l'"Actionnaire") une société en la forme d'une société anonyme telle que définie par la loi du 10 août

1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") qualifiant de fonds d'investissement spécialisé ayant adopté le statut de société d'investissement à capital variable telle que définie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, (la "Loi FIS") sous la dénomination sociale de CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. (la "Société")."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 900,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECRAS, G. SADDI, C. RONFORT, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 26 novembre 2008, LAC/2008/47575: Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme -

Délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/12/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009000415/208/112.

(080189006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Hawk International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.000.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008158216/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05239. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Navidad Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.218.

Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C no 597 du 21 Juin 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 30 mars 2007, acte publié au Mémorial C no 1510 du 20 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NAVIDAD INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008158390/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05678. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Blad S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 36.060.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994 a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 02/12/2008. Signature.

Référence de publication: 2008158409/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00790. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Anek Lines Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.064.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique qui ont été prises le 6 novembre 2008

L'Associé unique de Anek Lines Luxembourg S.A. (la «Société») a décidé comme suit:

- De démissionner Candida Gillespie, ayant son adresse professionnelle, au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'Administratrice et ce avec effet au 4 novembre 2008;
- de nommer Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société avec effet au 4 novembre 2008 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Severine Canova.

Référence de publication: 2008158318/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

HBL Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 143.579.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twelfth day of December,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- HLF (Gibraltar) Limited, a limited liability company governed by the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar, registered with the Gibraltar Registrar of Companies under number 101786,
Hereby represented by Mr Philip Basler-Gretic, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 11 December 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.4 and 8 the exceptional rules applying to a one member company (société à responsabilité limitée unipersonnelle).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the

ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer.

The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company").

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "HBL Luxembourg Holdings S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Share capital. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares ("parts sociales") of one United States Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency, articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Profit participation. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.3 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4 - Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.5 - Registration of shares. All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal. The Company is managed by one or more managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance). In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager.

The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

7.3 - Representation and signatory power. In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) (gérant(s)) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the joint signature of a class A manager (gérant) and a class B manager (gérant).

The manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, secretary, procedures. The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers (conseil de gérance).

The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager (gérant).

The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance).

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A managers and class B managers present or represented at such meeting.

Any class A manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another class A manager as his proxy. A class A manager may also appoint another class A manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

Any class B manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another class B manager as his proxy. A class B manager may also appoint another class B manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers. The manager(s) (gérant(s)) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. If the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 20 March, at 2.00 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. If the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there

is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors (conseil de surveillance).

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 September 2009.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution shall be taken by the general meeting of shareholders.

The sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) may however and subject to the following conditions decide to pay interim dividends:

a) interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient;

b) the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

c) the decision of the sole manager or, in case of plurality of managers (gérants) , the board of managers (conseil de gérance) to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under a) above have been made up.

d) in any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
HLF (Gibraltar) Limited	25,000 shares	USD 25,000.-	100%
TOTAL	25,000 shares	USD 25,000.-	100%

All the shares ("parts sociales") have been fully paid-up by payment in cash, so that the amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by one (1) class A manager (gérant):
 - a. Mrs Helene Dekhar, finance manager, residing at 22 Rue Saules, 57300 Ay sur Moselle, France; born on 29 January 1959, in Algrange France.
 and by two (2) class B managers (gérants):
 - b. Mr Eric Grant Hatrick, business director, residing at Holmbury, Bulstrode Way, Gerrards Cross, SL9 7QU; U.K.; born on 29 November 1951 in Manurewa; and
 - c. Mr Paul Kambanaros, director of accounting, residing at 3 Bellamy Road, Maidenblower, West Sussex, United Kingdom RH107LW, born on 17 October 1969 in Adelaide, South Australia.
2. The registered office of the Company shall be established at 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

- HLF (Gibraltar) Limited, une limited liability company, constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar, enregistrée auprès du Gibraltar Registrar of Companies sous le numéro 101786,

ici représentée par M. Philip Basler-Gretic, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.4 et 8 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, d'effets et autres instruments de dette qui pourront être convertibles ou non à condition que l'émission ne soit pas publique.

La Société peut accorder toute assistance, soit par le biais de prêts, garanties ou autres à ses filiales ou aux sociétés avec lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou toutes sociétés directement ou indirectement contrôlées par les actionnaires de la Société (ci-après les "Sociétés Affiliées").

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter ou souscrire ou acheter tout instrument de dette émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, avec ou sans garantie.

- conclure toute garantie, gage ou autre forme de sûreté pour l'exécution de tout contrat ou engagement de la Société ou de Sociétés Affiliées.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "HBL Luxembourg Holdings S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Dollars Américain (USD 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 - Participation aux profits. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.3 - Indivisibilité des actions. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.4 - Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.5 - Enregistrement de parts. Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Dans ce cas, chaque gérant sera soit un gérant de classe A soit un gérant de classe B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Tout gérant de classe A pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe A comme son représentant. Un gérant de classe A pourra également désigner un autre gérant de classe A pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Tout gérant de classe B pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe B comme son représentant. Un gérant de classe B pourra également désigner un autre gérant de classe B pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 20 mars, à 14 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de surveillance.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier octobre et se termine le 30 septembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 septembre 2009.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

La décision de procéder à une distribution, qui portera aussi sur la détermination du montant de cette distribution sera prise par l'assemblée des actionnaires.

Le gérant unique ou dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, le conseil de gérance, pourra cependant décider, sous réserve des conditions suivantes, de procéder à un ou plusieurs versements d'acomptes sur dividendes:

- a) Un état comptable, faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, doit être établi;
- b) Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- c) La décision du gérant unique ou dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, du conseil de gérance, de distribuer un acompte ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêté l'état comptable visé au a) ci-dessus.
- d) Dans tous les cas, la distribution d'acomptes sur dividendes reste soumise à l'article 201 de la Loi, qui prévoit une action en répétition contre le(s) associé(s) qui ont reçus des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Cette action en répétition se prescrit par cinq ans à partir du jour de la distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence a la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% de capital social
HLF (Gibraltar) Limited	25,000 shares	USD 25,000.-	100%
TOTAL	25,000 shares	USD 25,000.-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de vingt-cinq mille Dollars Américain (USD 25.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.000,-.

Résolution de l' associé

1. La Société est administrée par un (1) gérant de classe A:
 - a. Mme Helene Dekhar, directeur financier, demeurant à 22 Rue Saules, 57300 Ay sur Moselle, France, née le 29 janvier 1959 à Algrange France;
 Et par deux (2) gérants de classe B:
 - b. M. Eric Grant Hatrick, directeur de société, demeurant à Holmbury, Bulstrode Way, Gerrards Cross, SL9 7QU; U.K., né le 29 novembre 1951 à Manurewa; et
 - c. M. Paul Kambanaros, directeur comptable, demeurant à 3 Bellamy Road, Maidenblower, West Sussex, United Kingdom RH107LW, né le 17 Octobre 1969 à - Adelaide, Australie.
2. Le siège social de la Société est établi au 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. BASLER-GRETIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50425: Reçu quatre-vingt-treize euros soixante-dix cents.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME -
délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009000412/242/414.

(080189009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Wood International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 123.160.

In the year two thousand eight, on the ninth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under-signed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, on December 22nd 2006, published in the Mémorial, Recueil C n ° 237 of February 23rd 2007. No amendments have been made since.

The meeting was opened by Mr Geoffrey HUPKENS, private employee in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being in the chair and representing all the sole shareholder by means of proxy.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company;
2. Creation of two classes of directors;
3. Full restatement of the Articles of Association of the Company;
4. Resignation of Directors and Statutory Auditor "Commissaire aux Comptes";
5. Appointment of new Directors and Statutory Auditor "Commissaire aux Comptes";
6. Miscellaneous.

II. The shareholder present or represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of its shares is shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder, the proxy holder of the represented shareholder, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg to 2A, rue des Champs, L-8218 Mamer with immediate effect.

Second resolution

It has been resolved to create two classes of Directors whereby the representation of the Company is valid towards third parties only through the signature of one A Director together with one B Director.

Third resolution

Pursuant to the previous resolution, the General Meeting resolves to amend the Articles of Association of the Company and to proceed to the full restatement of the articles of association as follows:

"Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Mamer (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be three hundred fifty thousand Euro (EUR 350,000.-) divided into three thousand five hundred (3,500) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in aforementioned article 49-8 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, A Directors and B directors with the obligation to have at least one A Director and one B Director whether shareholders or not. A legal entity may be a member of the Board of Directors of the Company. In such a case, the Board of Directors shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10th August 1915 as amended.

The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. In the event of vacancy of a member of

the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members, under which always one A Director and the B Director, is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director of the same category to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of one A Director together with one B Director unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

In the exercise of his mandate, the managing director shall be able to bind the corporation with thirds by his sole signature.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first working day of April at ten o'clock (a.m.).

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto."

Fourth resolution

The General meeting accepts the resignations of Mr Christophe DAVEZAC, Mr José CORREIA and Mrs Géraldine SCHMIT as directors of the Company with immediate effect and grants them full discharge for the execution of their mandate up to today's date.

The General meeting accepts the resignation of Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables S. à r. l, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg as Statutory Auditor ("Commissaire aux Comptes") of the Company with immediate effect and grants it full discharge for the execution of its mandate up to today's date.

Fifth resolution

The General meeting resolved to appoint:

A Director:

- Mr Pierre André FRUYTIER, born on July 14th 1969 in Rotterdam (Pays-Bas) residing at 142, avenue du Petit Sart, B-5100 Namur, as director of the Company with immediate effect.

B Director:

- Mrs Marie-Thérèse DEKANDELAER born on September 18th 1950 in Ixelles (Belgium) residing at 2A, rue des Champs, L-8218 Mamer, as director of the Company with immediate effect.

- Mr Marc OSTYN born on January 2nd in Oostende (Belgium) residing at 2A, rue des Champs, L-8218 Mamer, as director of the Company with immediate effect.

As a consequence of the previous resolutions, the directors of the Company will henceforth be categorized as follows:

- Pierre André FRUYTIER (A Director)
- Marie-Thérèse DEKANDELAER (B Director)
- Marc OSTYN (B Director)

Their mandate will be ending at the end of the Annual General Meeting which will be held in 2014.

The General meeting resolved to appoint A&C Management Services S. à r. l. with registered office at 65, rue des Romains L-8041 Strassen, R.C.S. Luxembourg number B 127.330, as Statutory Auditor ("Commissaire aux Comptes") of the Company with immediate effect.

Its mandate will be ending at the end of the Annual General Meeting which will be held in 2014.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 237 du 23 février 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Geoffrey Hupkens, employé privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentant l'actionnaire unique par procuration.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société;
2. Création de deux classes d'administrateurs;
3. Refonte complète des statuts de la Société;
4. Démission des administrateurs et du Commissaire aux Comptes
5. Nomination des nouveaux administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II.- Que l'actionnaire présent, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide le transfert du siège social de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 2A, rue des Champs, L-8218 Mamer, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Il est décidé de créer deux catégories d'administrateurs. Par conséquent, la représentation de la société auprès des tiers se fera seulement par la signature d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

Troisième résolution

Selon les résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier les statuts de la société et de procéder à la refonte complète des statuts comme suit:

"Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) divisé en trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 49-8, précité, de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois administrateurs au moins, administrateurs A et administrateurs B avec l'obligation d'avoir au moins un administrateur A et un administrateur B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale. Une société peut être membre du Conseil d'Administration de la société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer

que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration, dont systématiquement un (1) administrateur A et un (1) administrateur B. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur de la même catégorie pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Dans l'exercice de sa mission, l'administrateur-délégué pourra engager la Société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier jour ouvrable d'avril à dix heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures."

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions de Monsieur Christophe DAVEZAC, Monsieur José CORREIA et Madame Géraldine SCHMIT de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables S. à r. l, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Il est décidé de nommer:

Administrateur A:

- Monsieur Pierre André FRUYTIER, né le 14 juillet 1969 à Rotterdam (Pays-Bas) avec adresse à 142, avenue du Petit Sart, B-5100 Namur au poste d'administrateur A de la société avec effet immédiat.

Administrateur B:

- Madame Marie-Thérèse DEKANDELAER, née le 18 septembre 1950 à Ixelles (Belgique) avec adresse à 2A, rue des Champs, L-8218 Mamer au poste d'administrateur B de la société avec effet immédiat.

- Monsieur Marc OSTYN, né le 2 janvier 1952 à Ostende (Belgique) avec adresse à 2A, rue des Champs, L-8218 Mamer au poste d'administrateur B de la société avec effet immédiat.

Compte tenu de la précédente résolution, le conseil d'administration sera composé comme suit:

- Pierre André FRUYTIER (Administrateur A)
- Marie-Thérèse DEKANDELAER (Administrateur B)
- Marc OSTYN (Administrateur B)

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée Générale décide de nommer A&C Management Services S. à r. l. ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 127.330, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hupkens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2008. LAC/2008/50373. Reçu douze euros (12,- €)

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008159110/5770/402.

(080188519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 702.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 96.469.

In the year two thousand and eight, on the eighth of December.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Top Holdco S. à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.703, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 5th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Middle Holdco S. à r. l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of M^e Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on October 16th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1207 of November 17th, 2003, and modified last time by deed of M^e Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on August 18th, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2286 dated September 18th, 2008.

The capital of the company is fixed at five hundred and eighty-three thousand euro (583,000.- EUR) represented by five hundred and eighty-three (583) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of one hundred and nineteen thousand euro (119,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of five hundred and eighty-three thousand euro (583,000.- EUR) to seven hundred and two thousand euro (702,000.- EUR), by issuing one hundred and nineteen (119) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the one hundred and nineteen (119) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1,000.- EUR), so that the amount of one hundred and nineteen thousand euro (119,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at seven hundred and two thousand euro (702,000.- EUR) represented by seven hundred and two (702) shares of a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille huit, le huit décembre,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ING PFCE Top Holdco S. à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.703, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Middle Holdco S. à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1065 du 14 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 18 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2286 du 18 septembre 2008.

Le capital social de la société est fixé à cinq cent quatre-vingt-trois mille euros (583.000,- EUR) représenté par cinq cent quatre-vingt-trois (583) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent dix-neuf mille euros (119.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent quatre-vingt-trois mille euros (583.000,- EUR) à sept cent deux mille euros (702.000,- EUR), par l'émission de cent dix-neuf (119) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les cent dix-neuf (119) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cent dix-neuf mille euros (119.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent deux mille euros (702.000,- EUR) représenté par sept cent deux (702) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008. LAC/2008/50228. Reçu cinq cent quatre-vingt-quinze euros Eur 0,5% = 595,-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008159112/5770/100.

(080188604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

HEVAF Master A s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.921.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l. having its registered office at 205 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, acting in its capacity as Management Company of HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, here represented by Mrs Cintia PROCACI, private employee, with professional address at 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg and Houston, on December, 3rd, 2008

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of "HEVAF Master A s.à r.l.", having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg on October 29th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 53 dated January 19th, 2005. The by-laws have been amended pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg on December 21st, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 564 dated March 6th, 2008 and a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on July 15th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2116 dated September 1st, 2008, which by laws have been amended for the last time pursuant a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on September 22, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2556 dated October 18, 2008

II. The Company's share capital is presently set seven hundred twenty-four thousand eight hundred Euros (EUR 724,800.-) represented by one thousand and twenty-six (1,026) class A ordinary shares and six thousand two hundred and twenty-two (6,222) class C ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The appearing party, represented as above mentioned, recognizes that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by three hundred and nine thousand seven hundred Euros (EUR 309,700.-) - so as to raise it from its current amount of seven hundred and twenty-four thousand eight hundred Euros (EUR 724,800.-) to one million and thirty-four thousand five hundred Euros (EUR 1,034,500.-) divided into ten thousand three hundred and forty-five (10,345) shares, comprising of one thousand and twenty-six (1,026) class A ordinary shares, two hundred and twenty-seven (227) class B ordinary shares and nine thousand and ninety-two (9,092) class C ordinary shares each share with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-).

2. To issue two thousand eight hundred and seventy (2,870) new class C shares, along with an aggregate share premium of seventy-five Euros (EUR 75), so as to raise the number of shares from six thousand two hundred and twenty-two (6,222) class C shares to nine thousand and ninety two (9,092) class C shares each share with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

3. To create and issue two hundred and twenty-seven (227) new class B shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase, along with an aggregate share premium of twenty-two thousand eight hundred Euros (EUR 22,800.-),

4. To accept the subscription of two thousand eight hundred and seventy (2,870) new class C shares, and to accept payment in full of each of these shares and the aggregate share premium of seventy-five Euros (EUR 75.-), to accept the subscription of two hundred twenty-seven (227) new class B shares, with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, to accept payment in full of each of these shares and the aggregate share premium of twenty-two thousand eight hundred Euros (EUR 22,800.-), by HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l., acting in its capacity as Management Company of HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, by a contribution in cash.

5. To amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 4 of the agenda

First resolution

The single partner resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of three hundred and nine thousand seven hundred Euros (EUR 309,700.-) - so as to raise it from its current amount of seven hundred and twenty-four thousand eight hundred Euros (EUR 724,800.-) to one million and thirty-four thousand five hundred Euros (EUR 1,034,500.-) divided into ten thousand three hundred and forty-five (10,345) shares, comprising of one thousand and twenty-six (1,026) class A ordinary shares, two hundred and twenty-seven (227) class B ordinary shares and nine thousand and ninety-two (9,092) class C ordinary shares each share with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-).

Second Resolution

The single partner resolves to issue two thousand eight hundred and seventy (2,870) new class C shares, along with an aggregate share premium of seventy-five Euros (EUR 75.-), so as to raise the number of shares from six thousand two hundred and twenty-two (6,222) class C shares to nine thousand and ninety-two (9,092) class C shares each share with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

The single partner resolves to create and issue two hundred and twenty-seven (227) new class B shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase, along with an aggregate share premium of twenty-two thousand eight hundred Euros (EUR 22,800.-),

Subscription - Payment

HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l, prenamed, through its proxyholder Cintia Procaci, declared to subscribe to the two thousand eight hundred and seventy (2,870) new class C ordinary shares, along with an aggregate share premium of seventy-five Euros (EUR 75.-), two hundred twenty-seven (227) new class B ordinary shares, along with an aggregate share premium of twenty-two thousand eight hundred Euros (EUR 22,800.-), each a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) by contribution in cash in the amount of three hundred thirty-two thousand five hundred seventy-five Euros (EUR 332,575.-).

The amount of three hundred thirty-two thousand five hundred seventy-five Euros (EUR 332,575.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Fourth resolution

The single partner, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the subscription and payment in full of each of these shares by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the two thousand eight hundred and seventy (2,870) new class C ordinary shares, two hundred twenty-seven (227) new class B ordinary shares, each share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) to HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l., acting in its capacity as management company of HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND.

Fifth resolution

The single partner resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 4 of the agenda. Article 6 of the articles of incorporation shall now read as follows:

" **Art. 6.** The issued capital of the Company is set one million thirty-four thousand five hundred Euros (EUR 1,034,500.-) divided into:

- one thousand and twenty-six (1,026) class A ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up;
- two hundred twenty-seven (227) class B ordinary shares, each share with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up;
- nine thousand ninety-two (9,092) class C ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately at three thousand and three hundred euros (EUR 3,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l., ayant son siège social au 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg ici représentée par Cintia Procaci, employé privée, ayant pour adresse professionnelle au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg et Houston en date du 3 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "HEVAF Master A s.à r.l.", ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, ("la Société"), constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg le 29 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 53 du 19 janvier 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg le 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 564 du 6 mars 2008; acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg le 15 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2116 du 1^{er} septembre 2008, acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg le 22 Septembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2556 du 18 octobre 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept cents vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 724.800,-), représenté par mille vingt-six (1.026) parts sociales ordinaires de classe A et six mille deux cent vingt-deux (6.222) parts sociales ordinaires de classe C, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Augmenter le capital souscrit de la Société de trois cent neuf mille sept cents Euros (EUR 309.700,-) de manière à porter le capital de son montant actuel de sept cents vingt-quatre mille et huit cents Euros (EUR 724.800,-) à un million trente-quatre mille cinq cents euros (EUR 1.034.500,-) divisé en mille vingt-six (1.026) parts sociales ordinaires de catégorie A, deux cent vingt-sept (227) parts sociales ordinaires de catégorie B et neuf mille quatre vingt-douze (9.092) parts sociales ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

2. Emettre deux mille huit cent soixante-dix (2.870) nouvelle parts sociales ordinaire de catégorie C et une prime d'émission d'un montant de soixante-quinze Euros (EUR 75,-), de manière à porter le nombre de parts sociales de six mille deux cent vingt-deux (6.222) parts sociales ordinaires de catégorie C a neuf mille quatre-vingt-douze (9.092) parts sociales ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée

3. Créer et émettre deux cent vingt-sept (227) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée, et émettre la prime d'émission d'un montant de vingt deux mille huit cents Euros (EUR 22.800,-),

4. Accepter la souscription de deux mille huit cent soixante-dix (2.870) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, et de la prime d'émission d'un montant de soixante-quinze Euros (EUR 75,-);et deux cent vingt-sept (227) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, et d'un prime d'émission d'un montant de vingt-deux mille huit cents Euros (EUR 22.800,-), par HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion de HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, par contribution numéraire

5. Modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 4 de l'ordre du jour.

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de trois cent neuf mille sept cents Euros (EUR 309.700,-) de manière à porter le capital de son montant actuel de sept cents vingt-quatre mille huit cents Euros (EUR 724.800,-) à un million trente-quatre mille cinq cents Euros (EUR 1.034.500,-) divisé en mille vingt-six (1.026) parts sociales ordinaires de catégorie A, deux cent vingt-sept (227) parts sociales ordinaires de catégorie B et neuf mille quatre-vingt-douze (9.092) parts sociales ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre deux mille huit cent soixante-dix (2.870) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C et une prime d'émission d'un montant de soixante-quinze Euros (EUR 75,-), de manière à porter le nombre de parts sociales de six mille deux cent vingt-deux (6.222) parts sociales ordinaire de catégorie C a neuf mille quatre-vingt-douze (9.092) parts sociales ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune,

ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer et émettre deux cent vingt-sept (227) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, et de la prime d'émission d'un montant de vingt-deux mille huit cent Euros (EUR 22.800,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Paiement

Ensuite est intervenue Madame Procaci, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de société de gestion de HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion de HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND, huit cent soixante-dix (2,870) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C et d'un prime d'émission d'un montant de soixante-quinze Euros (EUR 75,-), deux cent vingt-sept (227) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et d'un prime d'émission d'un montant de vingt-deux mille huit cent Euros (EUR 22.800,-), d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune par contribution numéraire de trois cent trente-deux mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 332.575,-).

La preuve de l'existence et de la propriété par HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion de HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND de l'apport a été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'associé unique décide, dans la mesure où il agit pour le compte de l'Assemblée Générale des associés, d'accepter la souscription et la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer deux mille huit cent soixante-dix (2.870) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C et deux cent vingt-sept (227) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à HINES FUND MANAGEMENT COMPANY I S.à r.l. agissant en sa qualité de société de gestion de HINES EUROPEAN VALUE ADDED FUND.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 4 de l'ordre du jour.

" **Art. 6. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million trente-quatre mille cinq cents Euros (EUR 1.034.500,-) divisé en:

- mille vingt-six (1.026) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;
- deux cent vingt-sept (227) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;
- neuf mille quatre-vingt-douze (9.092) parts sociales ordinaires de catégorie C, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Procaci et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008. LAC/2008/50240. Reçu mille six cent soixante-deux euros quatre-vingt-huit cents Eur 0,5% = 1.662,88

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008159114/5770/229.

(080188654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Provalliance Salons Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 2.868.345,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.351.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of December.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "PROVALLIANCE SALONS LUXEMBOURG S.C.A.", a Luxembourg "société en commandite par actions", having its registered office at 18, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated on 17 June 1999, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 70.351, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 660 dated 1st September 1999 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time by Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary on 7 February 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 999 of 23 April 2008.

The meeting is presided by Mrs Isabel Dias, employée privée, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Muriel TRAP, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders of the Company are duly represented by Mrs Isabel Dias, private employee, residing in Luxembourg, pursuant to proxies given under private seal in Luxembourg on December 5, 2008. The number of shares held by the shareholders of the Company is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list:

- the 2,151,259 (two million one hundred fifty-one thousand two hundred fifty-nine) ordinary shares of EUR 1.- (one Euro) each, representing all the shares entitled to vote on each of the items of the agenda mentioned below, are represented at this meeting; and

- the 717,086 (seven hundred seventeen thousand eighty-six) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") of EUR 1.- (one Euro) each, representing all the shares entitled to attend such meeting and to vote only on items 1. and 5. of the agenda mentioned below, are represented at this meeting;

representing the whole share capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Resolution of the change of the accounting year and approval of the subsequent amendment of article 15 of the Company's articles of association;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda as well as on the additional items of this agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved that the accounting year shall begin on January, 1st of each year and shall terminate on December, 31st of each year. Therefore the running financial year which started on July 1st, 2008 shall exceptionally end on December 31st, 2008.

As a consequence of the above change of the accounting year, it is unanimously resolved to amend accordingly article 15 of the Company's articles of association (the "Articles") which will henceforth read as follows:

" Art.15. Accounting year.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on January, 1st of each year and shall terminate on December 31st of each year."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about nine hundred euros (EUR 900.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "PROVALLIANCE SALONS LUXEMBOURG S.C.A.", une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 18, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN du 17 juin 1999, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.351, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 660 daté du 1^{er} septembre 1999 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 999 daté du 23 avril 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Muriel TRAP, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires de la Société sont dûment représentés par Madame Isabel Dias, prémontrée, résident à Luxembourg, suivant procurations données sous-seing privé à Luxembourg le 5 décembre 2008. Le nombre d'actions détenues par les actionnaires de la Société est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que:

- les 2.151.258 (deux millions cent cinquante et un mille deux cent cinquante-huit) actions ordinaires de 1,- EUR (un euro) chacune, et

- 1 (une) action ordinaire de 1,- EUR (un euro), représentant l'intégralité des actions autorisées à voter sur chacun des points portés à l'ordre du jour mentionné ci-dessous, sont représentées à cette assemblée;

- les 717.086 (sept cent dix-sept mille quatre-vingt-six) actions préférentielles obligatoirement remboursables (les "APOR") de 1,- EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité des actions autorisées à assister à cette assemblée, sont représentées à cette assemblée;

représentant l'intégralité du capital social de la Société, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les actionnaires déclarent expressément avoir été valablement et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Changement de l'année sociale et modification consécutive de l'article 15 des statuts de la Société;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires de la Société, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour ainsi que des points supplémentaires portés à l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre unanimement décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est unanimement décidé de changer l'exercice social de la société qui dorénavant commencera le premier janvier de chaque année et qui se terminera le 31 décembre de chaque année. L'exercice social courant a commencé le premier juillet 2008 et se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2008.

En conséquence du changement de l'exercice social ci-dessus, il est unanimement décidé (i) de changer l'article 15 des statuts de la Société (les "Statuts") qui devra dorénavant être lu comme suit:

" Art.15. Exercice social.

15.1 L'exercice social de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des résolutions qui précèdent, s'élève à environ neuf cents (900,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: I. Dias, C. Petit, M. Trap et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008. LAC/2008/50229. Reçu douze euros (12,- €)

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008159111/5770/141.

(080188520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Germandrea Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.667.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé rectificatif au 31 décembre 2007 en remplacement du bilan abrégé au 31 décembre 2007, enregistré à Luxembourg le 11/06/2008, référence LSO CH/03064 et déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13/06/2008, référence L080085340.04, a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009000655/777/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

ING PFCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 634.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.702.

In the year two thousand and eight, on the tenth of December.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Middle Holdco S. à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 96.469, hereby represented by Mrs Corinne Petit, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 9th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Holdco S. à r. l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of M^e Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1061 of October 13th, 2003, and modified last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on August 19th, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2288 dated September 18th, 2008.

The capital of the company is fixed at five hundred fifteen thousand euro (515,000.- EUR) represented by five hundred and fifteen (515) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of one hundred and nineteen thousand euro (119,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of five hundred fifteen thousand euro (515,000.- EUR) to six hundred and thirty-four thousand euro (634,000.- EUR), by issuing one hundred and nineteen (119) new shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the one hundred and nineteen (119) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1,000.- EUR), so that the amount of one hundred and nineteen thousand euro (119,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at six hundred and thirty-four hundred euro (634,000.- EUR) represented by six hundred and thirty-four (634) shares of a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille huit, le dix décembre

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCE Middle Holdco S. à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 96.469, ici représentée par Monsieur Corinne Petit, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "ING PFCE Holdco S. à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1065 du 14 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 19 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2288 du 18 septembre 2008.

Le capital social de la société est fixé à cinq cent quinze mille euros (515.000,- EUR) représenté par cinq cent quinze (515) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent dix-neuf mille euros (119.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent quinze mille euros (515.000,- EUR) à six cent trente-quatre mille euros (634.000,- EUR), par l'émission de six cent trente-quatre (634) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les cent dix-neuf (119) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cent dix-neuf mille euros (119.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent trente-quatre mille euros (634.000,- EUR) représenté par six cent trente-quatre (634) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2008. LAC/2008/50375. Reçu cinq cent quatre-vingt-quinze euros Eur 0,5% = 595,-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008159113/5770/99.

(080188629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Funcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 94.866.

Lors de l'inscription des gérants
le nom de

Monsieur Trond Arne AAS, a été indiqué erronément avec «Trond AME AAS» or il fallait lire "Trond Arne AAS"

et le nom de

Monsieur Jan Inge TORGERSEN, a été indiqué erronément avec «Jan Inge TOGRESEN» or il fallait lire "Jan Inge TORGERSEN".

Pour avis sincère et conforme

Pour Funcom S.à r.l.

suit signature

pour le Receveur (suit signature).

POUR AVIS CONFORME, délivré à la demande de la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009000938/220/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

TDK Recording Media Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4953 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 31.373.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique de la Société en date du 12 novembre 2008

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par TDK Europe S.A., actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique) en date du 12 novembre 2008, que:

1. La Société a accepté la démission de Monsieur Keisuke Igarashi en tant qu'administrateur et directeur exécutif du conseil d'administration de la Société avec effet au 12 novembre 2008.

2. Monsieur Yoshiyuki Namba, né le 29 octobre 1966 à Okayama (Japon) et résidant au Hansaallee, 117, D-40549 Düsseldorf (Allemagne), a été nommé en tant qu'administrateur et directeur exécutif du conseil d'administration de la Société avec effet au 12 novembre 2008 pour une période de six ans.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Shigeru Ito, administrateur;
- Monsieur Yoshiyuki Namba, administrateur et directeur exécutif; et
- Monsieur François Quoirin, administrateur.

POUR EXTRAIT

TDK Europe S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008158330/5499/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Triple Eight Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 90.403.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/12/08.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008158070/1123/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06386. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.